

Annonces légales et judiciaires

Par arrêté interministériel du 19 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2012, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2022, soit 0,193 euro HT le caractère. Les avis de constitution de société sont soumis à forfaitisation, sauf les avis de constitution de GAEC. Les avis de nomination des liquidateurs, les avis de clôture de liquidation, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives sont soumis à une tarification forfaitaire. Le tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

V.N.E.M.

Avis de constitution

Par acte sous seing privé du 16/11/2022, il a été constitué la société civile immobilière suivante :

Dénomination : **V.N.E.M.**
Siège social : 9-11 rue Joseph Jacquart 26100 ROMANS SUR ISERE

Objet : propriété, acquisition, administration, disposition, exploitation par bail ou autrement, de tous immeubles bâtis, à bâtir ou non bâtis

Durée 60 ans à compter immatriculation RCS

Capital : 1.000 euros
Gérants : Thierry VERMOTTE demeurant 9-11 rue Joseph Jacquart 26100 ROMANS SUR ISERE & Mademoiselle Natacha VERMOTTE demeurant 8 Allée Jean de la Bruyère 26800 PORTES LES VALENCE
Immatriculation RCS ROMANS SUR ISERE.

SASU NUANCE RESINE

5 rue Condorcet
26100 ROMANS SUR ISERE

Par délibération du 9 mars 2022, l'associé unique de la SASU NUANCE RESINE 5 rue Condorcet 26100 ROMANS SUR ISERE (RCS ROMANS SUR ISERE 901 158 352), a pris les décisions suivantes :

Transfert du siège social 415 Avenue de la République Box A 07300 TOURNON SUR RHONE

Adjonction à l'objet social des activités suivantes : toute activité d'organisme de formation au sens des dispositions des articles L6313-1 et suivants et L6351-1 et suivants du code du travail ; création de mobilier ; achat et la revente de mobilier.
Articles 2 et 4 des statuts modifiés en conséquence.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 décembre 2014,

Monsieur **Raoul Pierre Marie RESCOUS-SIE**, en son vivant retraité, veuf de Madame Nativita Isabelle SANCHEZ, demeurant à CREST (26400) 1, rue Maurice Utrillo.
Né à LIMERZEL (56220), le 19 janvier 1925.

Décédé à CREST (26400) (FRANCE), le 11 octobre 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane ESTOUR, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Stéphane ESTOUR et Cécile PAGES », titulaire d'un Office Notarial à CREST, 6 quai des Marronniers, le 3 décembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane ESTOUR, notaire à CREST (Drôme) 6 Quai des Marronniers, référence CRPCEN : 26076, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de VALENCE (Drôme) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

LES VERGERS DE BACONET

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 10.000 €
Siège : 2100 chemin de Lalo
26780 ESPELUCHE
RCS ROMANS 892 207 415

AVIS est donné de la démission de Monsieur Laurent AUDIC, de ses fonctions de cogérant de la société à effet au 30 septembre 2022.

Inscription modificative sera faite au RCS de ROMANS S/ISERE.

Pour avis
Stéphane CHARRETTE
gérant

LES VERGERS DE BACONET

Société civile d'exploitation agricole au capital de 10.000 €
Siège : 2100 chemin de Lalo 26780 ESPELUCHE
RCS ROMANS 892 207 415

AVIS est donné des modifications décidées par acte, et délibération des associés en date du 25 novembre 2022, modifiant les statuts de la société, et donnant lieu à publicité légale :

Capital social ancienne mention
10.000 €
Siège social ancienne mention
2100 chemin de Lalo 26780 ESPELUCHE

SCI SERVIGNE OLAYA

Société civile immobilière
Au capital de 120 000 €
RCS CHALON SUR SAONE 350 328 480

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL ET MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

Suivant acte notarié reçu par Me Estelle SAGE notaire à DIE (26) le 17.11.2022 :

- il a été décidé à l'unanimité des associés de transférer à compter du 17 novembre 2022, le siège social de SAINT FIRMIN (71670) 138 chemin de la Gravetière, au 5 rue Saint Vincent 26150 DIE soit en dehors du greffe du Tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE

- Il a été décidé à l'unanimité des associés de venir compléter l'objet social dont la rédaction est désormais la suivante :

- la propriété, la gestion et l'administration de tous biens et droits immobiliers,
- la mise à disposition gratuite d'un bien immobilier au profit d'un ou de plusieurs associés sur simple décision collective des associés

- la prise de participation dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Elle peut faire toutes opérations pouvant se rapporter à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil ; la société peut notamment exceptionnellement vendre tous biens et droits immobiliers.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS.

Pour avis
Le notaire

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant assemblée générale extraordinaire tenue le 10 octobre 2022, Monsieur Edouard FRANCK, associé unique de la société dénommée **UNINOT ET ASSOCIÉS**, Société à responsabilité limitée au capital de 500 €, dont le siège est à MOURS-SAINT-EUSEBE (26540), place Elysée Monteil, identifiée au SIREN sous le numéro 883 562 795 et immatriculée au RCS de ROMANS-SUR-ISERE a décidé de transférer le siège social à compter du 17 octobre 2022 au 2 rue de Sallemard 26540 MOURS-SAINT-EUSEBE.

Mention sera faite au RCS de ROMANS SUR ISERE.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : **SCI DE L'ADRET**.
Forme : SCI.
Capital social : 68602 euros.
Siège social : 5 Avenue DES MICOCULIERS, 06800 CAGNES SUR MER. 413 858 986 RCS d'Antibes.

Aux termes de l'AGE en date du 2 novembre 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social à 24 Rue Augustin Fresnel, 26110 Nyons.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et biens immobiliers. Pour réaliser cet objet ou en faciliter la réalisation, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux dès lors qu'ils ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

Durée : 99 ans.
Radiation du RCS d'Antibes et immatriculation au RCS de Romans.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES
N° RG : 19/03355 - N° Portails
DBXS-W-B7D-GUI3

L'état de collocation dressé par le liquidateur, suite à la vente immobilière dépendant de la liquidation judiciaire de :

S.C.I. MR IMMOBILIER
4 rue des Bourges
26200 MONTELMAR
N° RCS ROMANS : 499 968 840

a été déposé au greffe où toute personne peut en prendre connaissance.

Le Greffier

Aux termes d'un acte authentique du 02/12/2022 reçu par Maître Cécile PAGES, Notaire Associé de la SCP Stéphane ESTOUR et Cécile PAGES, titulaire d'un Office Notarial à CREST, 6 quai des Marronniers,

M. Jérôme Frédéric **SINTES** et Mme Ursula **JAWORSKI GALINDO** son épouse, demeurant ensemble à SAINT LEGIER LA CHIESAZ (01806) (SUISSE) Chemin des Cerisiers 2,

Ont cédé à :
La société **TRIOLET**, SARL au capital de 1.000 €, siège social 2, rue de la République 26400 CREST, 920 876 034 RCS ROMANS.

Leur fonds de commerce de vente de minéraux et d'artisanat, fabrication de bijoux en pierre à partir de minéraux bruts, vente de bijoux en métaux précieux (argent), fabrication de bijoux en métaux précieux (argent), ateliers et conférences sis et exploité sous le nom commercial **PIERRES ET MERVELLES** au 52, rue de la République 26400 CREST, et pour lequel Mme JAWORSKI GALINDO est immatriculée au RCS de ROMANS sous le n° 522 572 023, moyennant le prix en principal de 25.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 02/12/2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales tant pour la validité que pour la correspondance par Maître Cécile PAGES, Notaire associé de la SCP Stéphane ESTOUR et Cécile PAGES, titulaire d'un Office Notarial à CREST, 6, quai des Marronniers.

Pour avis

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL APPORT DE BIENS PROPRES A LA COMMUNAUTE

Suivant acte reçu par Maître Florian SAINT-DIZIER, Notaire Associé à MONTMEYRAN (26), CRPCEN 26079, le 12 décembre 2022.

Monsieur Claude Jean-Marie **DUMAS**, retraité, et Madame Christine Raymond Simone **JOANNIS**, fonctionnaire, demeurant ensemble à BEAUMONT-LES-VALENCE (26760) 17 chemin des hauts d'Orfeuille Le Côteau.

Monsieur est né à AUBENAS (07200) le 16 juillet 1959.

Madame est née à MONTELMAR (26200) le 12 avril 1962.

Mariés à la mairie de PRADES (07380) le 9 avril 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable ; ledit régime non modifié.

Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, d'aménager leur régime matrimonial par voie d'apport à la communauté de biens appartenant en propre à Monsieur DUMAS afin qu'ils deviennent communs.

Bien apporté :
- A PRADES (ARDÈCHE) 07380, 230 Chemin de Montsevery,

Une maison à usage d'habitation avec terrain attenant cadastrée section B numéros 1888 de 23 ares et 09 centiares et numéro 1889 de 39 ares et 99 centiares.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Florian SAINT-DIZIER, notaire à MONTMEYRAN (26120) 8 grande Rue.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance compétent.

Pour avis et mention,
Maître SAINT-DIZIER.

EARL DE COURIOL

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 7 622,45 €
Siège social : 94 Impasse des Godins 26260 BREN
415 086 768 RCS ROMANS

AVIS MODIFICATIF

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique et de l'AGE du 29/11/2022, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social pour le porter à la somme de 9 375 euros divisé en 625 parts de 15 € chacune.

Aux termes du même PV, les associés ont nommé Madame Olga CHOTAN, demeurant 26260 MARSÁZ, 455 Chemin de Champ Gounon, aux fonctions de cogérante à compter du 29/11/2022, avec Monsieur Jean-Marc CHOTAN, gérant maintenu.

En conséquence, les statuts ont été modifiés. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis,
La Gérance.



L'Assemblée Générale Ordinaire de **TOP Semence** du 08 décembre 2022 valide les décisions suivantes :

Renouvellement du commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne en qualité de commissaire aux comptes titulaire le Cabinet BBM et Associés - 65b boulevard des Alpes - 38240 MEYLAN - pour une durée de 6 exercices qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028.

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne en qualité de commissaire aux comptes suppléant le Cabinet Audits et partenaires SAS - 65b boulevard des Alpes - 38240 MEYLAN - pour une durée de 6 exercices qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028.

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants acceptent leurs nouvelles fonctions.

Changements survenus au niveau des administrateurs du Conseil d'Administration

Evolutions antérieures au 30 juin 2022

a) Fusion des sociétés coopératives Terroirs du Sud et Coopérative Agricole Provence Languedoc à la suite de la décision de l'Assemblée Générale du 03/05/2019

- Sortie de Terroirs du Sud, administrateur, par suite de la fusion

- Suite à cette fusion, la coopérative agricole Coopérative Agricole Provence Languedoc reste administrateur de TOP Semence

b) Fusion des sociétés coopératives agricoles Dauphinoise et Terres d'Alliance à la suite de la décision de l'Assemblée Générale du 15/01/2020

- Sortie de la société coopérative Terres d'Alliance, administrateur, par suite de la fusion avec la Coopérative Dauphinoise

- La coopérative, née de la fusion, prend la dénomination de société coopérative agricole OXYANE

- Suite à cette fusion, OXYANE devient administrateur de TOP Semence

c) Fusion de la Coopérative Agricole de Semences de la Drôme Provençale et de la société coopérative L'Ardéchoise Semences à la suite de la décision de l'Assemblée Générale du 21/05/2021

- Sortie de ces deux administrateurs par suite de la fusion

- La coopérative, née de la fusion, prend la dénomination de Société Coopérative Agricole Natura'Pro Semences

- Suite à cette fusion, Natura'Pro Semences devient administrateur de TOP Semence

Renouvellement de la partie sortante du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2023/2024, les mandats des membres sortants du conseil d'administration, à savoir :

- Natura'Pro Semences
- Union InVivo

M4DLINE RUBIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 195 chemin des Bessons
26400 SOYANS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SOYANS du 6 décembre 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : M4DLINE RUBIN
Siège social : 195 chemin des Bessons, 26400 SOYANS

Objet social : Activités de conseil, consultant, d'assistance et accompagnement opérationnel, écologique, économique et stratégique, coaching et apporteur d'affaires, levée de fonds, communication, relations média et/ou partenaire, formation auprès d'associations, entreprises, collectivités et autres organismes publics ou privés sur les thèmes de la protection de l'environnement et des animaux, la responsabilité sociétale des entreprises, activités de formation et d'accompagnement d'entreprises, d'associations, fondations ou fonds de dotation et de dirigeants dans leur développement ou leur gestion.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Madline RUBIN, demeurant 195 chemin des Bessons 26400 SOYANS, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS.
Pour avis
La Gérance

GUINALI

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte authentique reçu par Me William GARDEN, en date du 4 octobre 2022, à Montélimar.

Dénomination : **GUINALI**.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 386 Rue Vincent d'Indy, 26270 Lorient sur Drome.

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.

Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1200 euros

Cession de parts et agrément : Libre entre associés, agrément pour les autres.
Gérant : Monsieur Guillaume LANTHEAUME, demeurant 386 Rue Vincent d'Indy, 26270 Lorient sur Drome

Gérant : Madame Lisa DESRUMAUX, demeurant 386 Rue Vincent d'Indy, 26270 Lorient sur Drome

La société sera immatriculée au RCS de Romans.

Pour avis.

MKMN IMMO

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte authentique reçu par Me Djamilia BOUALITA, en date du 25 novembre 2022, à Bourg Les Valence.

Dénomination : **MKMN IMMO**.
Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 6 rue Bouffier, 26000 Valence.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 170030 euros
Montant des apports en numéraire : 30 euros.

Apports en nature : Un bâtiment avec local commercial et deux appartements d'un montant de 170000 euros.

Cession de parts et agrément : Libre entre associés agrément pour les autres.

Gérant : Monsieur Kamel TEBIB, demeurant 647 Rue Aristide Bergès, 26500 Bourg les Valence

Gérant : Monsieur Mathis TEBIB, demeurant 2 Grande rue de la Croix Rousse, 69000 Lyon

La société sera immatriculée au RCS de Romans.

Pour avis.

GAEC DE CHANTEPERDRIX

Groupement agricole d'exploitation en commun en liquidation
au capital de 174 035,80 euros
Siège social et de liquidation :
Chanteperdrix 26380 PEYRINS
331 046 538 RCS ROMANS SUR ISERE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30.09.2022 a décidé la dissolution anticipée du Groupement à compter de ce jour.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Michel COTTE, demeurant Chanteperdrix 26380 PEYRINS, pour toute la durée de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Romans.
Pour avis

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE PROCÉDURES COLLECTIVES
N° RG 19/03184 - N° Portails
DBXS-W-B7D-GT5X

L'état de collocation dressé par le liquidateur, suite à la vente immobilière dépendant de la liquidation judiciaire de :

Madame Stéphanie FRANÇOIS
Quartier Ribière
26150 ST ANDEOL
N° RCS ou RM : non inscrit

a été déposé au greffe où toute personne peut en prendre connaissance.

Le Greffier

Annonces légales (suite)



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

XA 26 22 0188 PV : superficie totale : 13 ha 16 a 80 ca. Agri. Bio. : OUI. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : BOUCHET (6 ha 76 a 95 ca) - 'Bois de marin': AR- 69(J)- 69(K)- 80(J)- 80(K)- 82(A)- 82(B) - 'Du rat': AR- 457[98] - 'Le rat': AR- 456[98]. SUZE-LA-ROUSSE (6 ha 39 a 85 ca) - 'Les grandes garrigues': AY- 70- 73(J)- 73(K)- 79- 172[74]. Zonage : BOUCHET : SD SUZE-LA-ROUSSE : SD - Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERÉ COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'ÉGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 29/12/2022 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09 Tél : 04.75.41.51.33 Mail : direction26@safer-aura.fr



APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L.143-7-2 et R.142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

Ref. AS 84 22 0356 01 (JF) Occupé mais bail résilié dans l'acte de vente **ROCHEGUDE** : 68 a 85 ca - 'La garrigue' - C- 379 Urbanisme : Zone A au PLU

SUZE-LA-ROUSSE : 57 a 00 ca - 'Les mattes-negres' - AZ- 245 Urbanisme : Zone A au PLU

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone) AU PLUS TARD LE 01/01/2023 à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être obtenus :

SAFER Provence Alpes Côte d'Azur, Maison de l'Agriculture, Agroparc 97 Rue des Meinajaries, CS 70013 84918 AVIGNON Cedex 9 (Tél : 04.88.78.00.84).

Notiez-le

OVINS /

Les brebis pâturent les prairies des vaches en hiver

Lorsque les vaches sont rentrées en stabulation, l'herbe d'automne résiduelle est perdue. Faire pâture les brebis sur ces parcelles dans les exploitations mixtes et également entre des élevages spécialisés bovins et ovins revêt des intérêts économiques : absence de broyage des prairies et moindre dépendance aux achats d'aliments pour les animaux. Une étude réalisée par le centre interrégional d'information et de recherche en production ovine (Ciiro) souligne que cette mixité n'apporte que des avantages à la fois pour les prairies et les animaux.

D'une part, les mesures réalisées à l'EPLEFPA d'Ahun (Creuse) indiquent certes un déficit de 2 cm d'herbe mesuré le 10 mars 2020 sur les zones pâturées lors de la reprise de végétation. Un mois plus tard, cet écart est inversé au pro-

fit des prairies utilisées en hiver par les brebis. Le pâturage semble en effet avoir « boosté » la croissance de l'herbe, même avec des conditions pluvieuses (164 mm au cours du pâturage). Du 25 mars au 8 avril, elle s'établit à 58 kg de matière sèche par ha et par jour contre 14 pour les zones non pâturées.

Par ailleurs, la qualité du couvert végétal a été améliorée par le pâturage hivernal des brebis. En effet, alors que les zones non pâturées ne montrent pas de variation de la composition de leur flore un an après, une augmentation du pourcentage de légumineuses a été enregistrée sur les zones pâturées. Plusieurs essais sont programmés sur le sujet dans les années qui viennent. ■

Laurence Sagot,
Institut de l'élevage-Ciiro



Le pâturage des brebis en hiver entraîne une meilleure reprise de l'herbe au printemps suivant. ©Ciiro

Notiez-le

AOC DE LA VALLÉE DU RHÔNE /

Se relancer par le blanc, le rosé et l'export

Face à des difficultés de vente des rouges qui s'accumulent dans les vignobles du sud de la France, l'interprofession des vins AOC de la vallée du Rhône (Inter Rhône) a présenté, le 8 décembre, son plan de développement à 2035, axé sur le blanc, le rosé et l'export. Alors que les volumes écoulés avaient reculé de 1,9 % par an depuis dix ans, notamment en rouge (- 2,5 % par an) - avec toutefois un chiffre d'affaires en hausse de 4,1 % par an -, Inter Rhône prévoit un rebond des volumes d'ici 2035, à 2,9 Mhl (contre 2,5 Mhl en 2020-2021).

Dans le détail, il s'agit de doubler les volumes de blanc (à 380 000 hl), d'augmenter de 20 % ceux de rosé (à 467 000 hl) et de limiter l'érosion du rouge à 1,95 Mhl. Pour ce faire, côté production, l'interprofession prévoit une hausse du rendement économique, de 38 à 48 hl/ha, no-

tamment grâce à des replantations. Et au niveau commercial, Inter Rhône va faire passer son budget de communication de 11 à 14 M€ par an sur les quatre années à venir. Elle vise en particulier l'export, qu'elle veut faire passer à 50 % de ses ventes (contre 35 % actuellement). Inter Rhône prévoit également de changer son logo (actuellement un verre de vin rouge), pour l'ouvrir aux trois couleurs. ■

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA VIGNE ET DU VIN /

À la vice-présidence, Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme

Le 8 décembre, l'Association nationale des élus de la vigne et du vin (Anev) organisait son assemblée générale à l'Assemblée nationale. Les élus des territoires viticoles ont procédé au renouvellement complet du conseil d'administration de l'association. Nathalie Delattre, sénatrice de la Gironde et co-présidente sortante, et Didier Paris, député de la Côte d'Or, ont été désignés co-présidents de l'Anev. Leur mission de défense et de promotion des territoires viticoles s'étendra jusqu'en 2026. Au-delà de la co-présidence, l'ensemble du conseil d'administration et du bureau de l'Anev a été renouvelé. À noter, trois vice-présidents dont la sortante Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme, Jean-François Lovisolo, député du Vaucluse, et Jérôme Sourrisseau, président de la communauté d'agglomération du Grand Cognac. Pour les co-présidents de l'Anev, « la priorité est d'accompagner les professionnels qui traversent une crise sans précédent pour la viticulture française. À leurs côtés, nous soutenons donc la mise en place d'une "boîte à outils" avec l'arrachage primé, la distillation, l'aide au



Le nouveau bureau de l'Anev avec, à droite, Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme.

stockage... dans laquelle les différents acteurs de la filière doivent pouvoir piocher pour résoudre les difficultés auxquelles ils sont confrontés. » Par ailleurs, l'Anev continuera à défendre sa proposition de création obligatoire d'un espace de transition végétalisé entre les espaces agricoles et les nouveaux espaces ur-

banisés, sur la zone artificialisée, à la charge de l'aménageur. Une mesure qui vise à restaurer des zones de biodiversité tout en apportant une compensation à la mise en place des « distances de sécurité riverains » dans le cadre des zones de non-traitement (ZNT). ■

SOCIAL /

Avenir en soi, une démarche pour rebondir avec la MSA

Vous envisagez un changement nécessaire dans votre parcours de vie ? Vous vous interrogez sur votre avenir ? Vous ne parvenez pas à faire certaines démarches, à prendre certaines décisions ? Vous avez besoin de faire un point, de retrouver confiance en vous ? Toutes ces questions peuvent survenir à un moment ou à un autre, en lien notamment avec des difficultés professionnelles ou personnelles. Pour

passer ce cap, la MSA propose depuis 2005 un accompagnement social et socioprofessionnel intitulé « Avenir en soi » (lire également le témoignage en pages 2-3). Cette démarche s'appuie sur les compétences et savoir-faire que chacun met en œuvre tout au long de sa vie. Objectif : prendre conscience et valoriser ses compétences pour faciliter la mise en œuvre de ses projets, reprendre confiance en soi, mieux se connaître, se

mettre en mouvement et construire à partir de ce qu'on l'on sait faire. Cette démarche se déroule sur sept journées, en groupe de 9 à 12 personnes. Elle est animée par des travailleurs sociaux spécifiquement formés. ■

Renseignements : service action sanitaire et sociale de la MSA Ardèche-Drôme-Loire au 04 75 75 68 95.

MSA /

Appel aux dons pour un Noël solidaire

À l'approche des fêtes de fin d'année, l'un des plus beaux cadeaux que l'on puisse offrir à une famille en difficulté, c'est de l'aider à fêter Noël dans la joie et la dignité. Aussi, dans le cadre de son partenariat avec le Secours Populaire Français, la MSA organise sur tout le territoire,

jusqu'au 18 décembre, une grande collecte en faveur des familles fragilisées. Sont attendus, pour des nourrissons aux enfants jusqu'à 14 ans, des jouets, jeux, livres neufs, bons cadeaux, places de cinéma, places de spectacle. Les articles sont à déposer à la MSA à Valence (29 rue Frédéric Chopin) du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30 ; le vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 15 à 15 h 45. Il est aussi possible de faire un don



en argent sur msasolidaire.fr/don. La participation est libre et ouvre droit à une réduction d'impôts. ■